

# Les détenus voient le médecin tous les 15 jours

Un prisonnier incarcéré en Belgique voit en moyenne un médecin 24 fois par an, soit à peu près une fois tous les quinze jours. Pas étonnant quand on sait que la population carcérale – soit plus de 11.000 prisonniers en Belgique, répartis sur 35 établissements pénitentiaires – est en moins bonne santé que le reste de la population qui, elle, consulte un médecin 3,2 fois par an en moyenne. Les maux les plus fréquents chez les prisonniers sont d'ordre psychique (troubles du sommeil, dépression, angoisse, pensées suicidaires). Nombreux aussi sont ceux qui souffrent d'addictions diverses.

C'est ce que montre un rapport du KCE, le Centre fédéral soins de santé, qui dresse un état des lieux des soins de santé en milieu carcéral. La matière sera prochainement transférée du SPF Justice au SPF Santé, comme le recommande l'Organisation mondiale de la santé.

## Disparités importantes

Ce qui frappe, c'est la grande diversité des situations, selon les établissements et le type de prisonniers. Ainsi, à Berkendael, on dénombre 43 consultations par prisonnier par an, alors qu'à Saint-Hubert, le médecin ne vient que 10 fois par an pour chaque prisonnier. Le KCE observe que les détenus étrangers voient moins souvent le médecin (ils n'ont pas de mutuelle), de même que ceux qui purgent des courtes peines.

Les écarts sont encore plus importants au niveau des soins psychiatriques. À Saint-Gilles par exemple, chaque détenu reçoit la visite du psychiatre en moyenne 39 fois par an. À la prison d'Arlon en revanche, on ne dénombre aucune consultation psychiatrique. D'après le KCE, cette situation peut être «le signe d'une sous-utilisation des soins de santé mentale spécialisés ou d'une offre insuffisante de

psychiatries». Il peut également s'agir d'une indication que dans ces prisons-là, «ce sont quasi exclusivement les médecins généralistes qui traitent ces problèmes potentiellement sévères». Et comme les prestataires de soins externes sont souvent payés avec retard par le SPF Justice, cela ne favorise pas l'offre médicale.

Le suivi médical des personnes incarcérées coûte 43 millions d'euros par an. Un montant qui est appelé à augmenter, car dans les pays où la matière a été soustraite à la Justice pour être transférée aux autorités de la Santé, les coûts ont grimpé. D'où le plaidoyer du KCE pour une couverture médicale pour l'ensemble des détenus.

J-P.B.

**À Saint-Gilles, chaque détenu reçoit la visite du psychiatre en moyenne 39 fois par an.**